

Une assurance face aux actions en justice

- Pour garantir la continuité de l'accès à la justice aux moyens revenus, Koen Geens (CD&V) veut inciter les justiciables à se tourner vers les compagnies d'assurances.
- Il s'apprête à négocier avec elles de nouveaux contrats couvrant notamment les contentieux familiaux tels que le divorce.

Koen Geens veut un accès rapide et efficace à la justice pour tous les citoyens, « en particulier les plus faibles de notre société », mais en limitant par ailleurs la surconsommation judiciaire. Autant dire que le ministre de la Justice CD&V s'apprête à réaliser un périlleux numéro d'équilibriste ! D'autant qu'il hérite d'un secteur aussi vaste que complexe, appelé à fonctionner avec un budget annuel raboté de 150 millions (ramené à 1,7 milliard donc) alors que les comptes sont déjà dans le rouge. Sans parler des piles de factures en attente d'être réglées et de la crispation provoquée par le manque de personnel de justice dans certains arrondissements.

Diminuer les frais de procédure à charge du justiciable dans un tel contexte semblait effectivement relever de la douce utopie. Comment compte-t-il dès lors s'y prendre pour garantir une justice pour tous et non « une justice de riches » comme le craint déjà l'opposition ?

« Pour qu'elle reste accessible à tous, il me semble évident que les riches ou les personnes morales doivent participer davantage aux frais de justice. Aujourd'hui, par exemple, les droits de greffe (NDLR : l'accord de gouvernement prévoit leur augmentation) ne tiennent pas compte de la réalité sociale de celui qui introduit

l'action. Au contraire, devant les tribunaux de travail, celui qui cherche à se faire payer son parachute doré après un licenciement ne verse actuellement aucun droit, vu qu'on ne les applique pas dans les tribunaux de travail. »

« Par ailleurs, poursuit le ministre de la Justice à propos des moyens mis en œuvre, des méthodes d'autofinancement sont prévues pour couvrir une certaine partie des frais engendrés par le fonctionnement de la justice. Enfin, ceux dont les moyens sont réellement insuffisants bénéficieront d'un ticket modérateur dont la nomenclature sera fixée par l'avocat. »

Sa crainte ne concerne donc pas les bas revenus mais bien la classe moyenne qui, déplore-t-il, « a peur de la justice ».

« À la différence des soins de santé, aucune assurance ne couvre les ennuis judiciaires. Sauf pour les accidents de voiture. Pourtant les divorces et les problèmes familiaux, on ne les cherche pas spécialement non plus. Ça peut arriver à tout le monde. Or, en cas de divorce, le revenu du ménage est déjà divisé par deux. »

Et d'ajouter : « Alors si chacun doit payer des frais de justice, forcément ça devient très cher... »

L'avocat en droit financier annonce donc un projet qui

pourrait en surprendre plus d'un : il veut inciter les justiciables qui n'ont pas accès à l'aide de deuxième ligne à se tourner vers les compagnies d'assurances pour assurer leur propre protection juridique.

« J'ai rendez-vous prochainement avec Assuralia à ce sujet. Je veux savoir si les compagnies d'assurances ne pourraient pas envisager des contrats prévoyant une protection plus large en matière de frais de justice. Le principe est déjà largement répandu en Allemagne et ça marche très bien », assure-t-il. S'il cite pour exemple le divorce, Koen Geens n'exclut pas une application à d'autres contentieux.

Reste que sa proposition pourrait sembler en contradiction avec deux autres mesures annoncées – le contrôle plus strict de l'utilisation des avocats pro deo et la fin de la présomption irrefragable de l'état de besoin – et visant justement à réduire la surconsommation de la justice.

« Certains s'imaginent que l'on va aller en justice pour tout et n'importe quoi sous prétexte que c'est l'assurance qui paye les frais. Mais établir une telle relation de cause à effet est une erreur. J'ai une assurance incendie et je n'ai jamais eu d'incendie, j'ai une assurance vie, je suis toujours en vie ! » ■

LUDIVINE PONCIAU
MARTINE DUBUISSON

« Il y a une grande continuité entre les gouvernements Di Rupo et Michel »

ENTRETIEN

Koen Geens (CD&V) porte un regard très différent de la N-VA sur la coalition suédoise.

Comment jugez-vous les débuts du gouvernement ?

Cela a été un début enthousiaste, mais au niveau social, on est confronté à un climat difficile. On s'y attendait, puisque dès août la composition de la coalition a frustré les syndicats. Mais il est important d'avancer dans le dialogue social. J'espère que Kris Peeters aura de petits succès avant Noël déjà. Notre programme est ambitieux, mais nécessaire.

Comment se sent le CD&V, le plus à gauche, dans cette coalition ?

Le CD&V se sent bien dans la mesure où nous trouvons que la partition n'a pas été fortement modifiée par rapport au gouvernement Di Rupo : nous avions alors assaini à hauteur de 22 milliards, déjà fait des réformes en matière de pensions, amélioré la compétitivité, ... Nous voyons donc une grande continuité. Il y a des accents un peu plus à droite, mais dire qu'il y a un monde de différence est exagéré. Tout gouvernement, en 2014, aurait dû faire des efforts pour des montants sensiblement. Le ton diffère mais le contenu, la mélodie est la même. Donc, nous nous sentons bien car nous faisons ce qui est nécessaire pour la durabilité de notre système socio-économique, en prônant la croissance et le progrès social, mais les marges de manœuvre sont réduites.

Continuité ; ce n'est pas le discours de la N-VA qui insiste sur le changement, sans le PS...

Ni la N-VA ni le PS n'aiment ce message de continuité. Cette polarisation entre eux n'est d'ailleurs pas confortable pour un parti du

centre comme le nôtre. Quand la N-VA polarise, le PS devient riche, et inversement, tandis que ceux qui travaillent pour trouver le juste milieu n'en sont pas récompensés. Comme l'a dit M. Michel, si M. Di Rupo dit qu'on exécute à 70 % ce qui a été décidé par lui, pourquoi est-il si mécontent ?

On sent tout de même un malaise au CD&V, notamment par rapport au déséquilibre entre la taxation sur les revenus du travail et les revenus du capital ?

Il est normal que la démocratie chrétienne, qui s'intéresse à toutes les classes de la société, soit très sensible et à l'écoute de ce que pensent les entrepreneurs chrétiens et les syndicats chrétiens. Si les socialistes étaient à la table, nous serions moins vulnérables du côté syndical, c'est évident. Est-ce pour autant que nous ne sommes pas à l'aise dans ce gouvernement ? Non, car nous pensons avoir les réponses dans l'accord gouvernemental et dans notre programme. Prenez les coûts salariaux, les pensions : il fallait faire quelque chose pour garantir la durabilité de notre modèle rhénan ; nous l'avions déjà fait sous l'ancien gouvernement avec le pacte de compétitivité.

Donc, vous allez continuer à vous battre pour le tax shift ?

Je ne veux pas mettre de l'huile sur le feu, mais tout le monde dit que le coût salarial est trop élevé, toutes les grandes organisations, comme le FMI ou l'OCDE, que l'on ne peut taxer de socialistes, le disent : nous devons faire un tax shift. Je n'ai cessé de le dire depuis que je suis devenu ministre des Finances. Un tax shift ne concerne d'ailleurs pas que les revenus du patrimoine, mais aussi la consommation, l'éco-fiscalité, ... Mais lors des négociations gou-

vernementales, le climat n'était pas mûr pour le faire ; on l'a donc inscrit comme une possibilité dans l'accord et le Premier ministre nous dit d'en discuter au sein du gouvernement, au moment opportun. Patiemment, nous attendons ce moment.

Comment pourriez-vous expliquer aux francophones que le CD&V a préféré s'allier à la N-VA plutôt que de prolonger la tripartite ?

Deux éléments ont une importance capitale. Un : on ne s'attendait pas à ce que, du côté francophone, PS et CDH se mettent ensemble aussi vite. Notre surprise a été totale. Ce qui a provoqué une deuxième chose : l'opinion flamande avait choisi, à 33 % la N-VA (qui venait de 13 %) ; démocratiquement, cela avait un sens qu'elle prenne ses responsabilités dans un climat économique difficile, plutôt que de toujours dire "nous ferions mieux et vous faites mal", ce qui nous handicape électoralement. Mais nous n'avons débuté les négociations avec la N-VA qu'après l'accord PS-CDH. Jusque-là, on avait temporisé.

L'autre version dit que le PS a convolé avec le CDH après que le CD&V a opté pour la N-VA...

Bien sûr, il pouvait penser que nous ne pourrions faire autrement que de tester les pistes avec la N-VA. Comme tout le monde a trouvé normal que Bart De Wever soit nommé informateur. A partir de là, tout devient compliqué. Mais personne ne pouvait prévoir ce que deviendraient les relations entre les présidents francophones. Nous aurions préféré qu'il en aille autrement, que le CDH nous rejoigne, nous avons tout fait pour cela. ■

Propos recueillis par
MARTINE DUBUISSON
LUDIVINE PONCIAU

prison « Supprimer les peines de moins d'un an »

Certains de vos collègues, pas les plus expérimentés, ont multiplié les sorties. Avec parfois quelques dérapages. Vous, vous avez préféré attendre...

Je n'avais rien à dire, sauf sur le gouvernement en général mais ça, ce n'est pas mon rôle. La justice est un terrain vaste, compliqué, davantage encore dans notre pays. Pour en faire l'état des lieux, il faut plus que quelques semaines.

Vous prévoyez un élargissement des mesures alternatives à l'emprisonnement et un durcissement des peines pour les faits graves. D'un côté, vous cherchez à vider les prisons mais de l'autre, vous allongez la durée de séjour des détenus...

Il est vrai que la philosophie de la peine, c'est une vengeance de l'Etat sur l'individu qui a commis un délit ou un crime. Mais il faut aussi songer au but de l'emprisonnement. Ma conviction est que l'on devrait sortir

de prison meilleur que lorsqu'on y est entré. L'objectif étant quand même de reclasser ces hommes et ces femmes sauf s'ils ont commis des faits à ce point graves que cette réinsertion semble inimaginable, ou s'il s'agit de cas psychiatriques. Ces deux philosophies (NDLR : punition et réinsertion) doivent donc être combinées. Maintenant il est clair que le climat social peut changer. On est alors amené à réévaluer cet équilibre. Pour preuve, à un moment donné, M^{me} Turtelboom a dit : « On va exécuter toutes les peines dès quatre mois », alors qu'auparavant c'était trois ans. Pour ma part, je pense aussi que si les peines servent vraiment à quelque chose, elles doivent être exécutées.

Certaines ne servent à rien ?

Ça dépend des conditions d'exécution qui sont très différentes d'une prison à l'autre. Bien sûr, j'aimerais que toutes les prisons

soient les meilleures et que le climat qui y règne soit propice au reclassement du détenu.

Ce sera l'un de vos chantiers, l'amélioration des conditions de détention ?

Tout à fait. Je vais d'ailleurs bientôt visiter toutes les prisons pour me faire une idée de leur état. J'ai expliqué devant la Chambre que nous devons revoir l'échelle des peines dans le cadre de la révision du code pénal et leurs exécutions. J'estime par exemple que les peines de prison n'excédant pas un an devraient disparaître de l'échelle des peines. Parce qu'un an, c'est très bref. Cela pourrait être remplacé par une peine de travail, de surveillance électronique ou de probation. Ce n'est pas dans l'accord gouvernemental, mais c'est une première approche des choses qui rendrait plus facile la transposition de la directive Salduz d'ici 2016.

À quel cas pensez-vous ?

Un conducteur à qui on a infligé six retraits de permis et qui se voit infliger une peine de prison, laquelle ne sera pas exécutée puisqu'il n'y a pas de place. On pourrait la substituer à une surveillance électronique avec confiscation du véhicule.

Vos partenaires de la N-VA vous suivent sur ce terrain ?

Nous avons eu un débat très fructueux à ce sujet. C'est pour cela que j'ai évoqué les deux philosophies de la peine. Car l'impunité, il est vrai, on la supporte mal de nos jours et les citoyens estiment en effet qu'il faut être plus sévère. Mais il faut aussi rester raisonnable quant à l'utilité d'incarcérer des gens pour des infractions qui ne méritent pas une peine d'emprisonnement au terme de laquelle ils ne sortiront pas meilleurs. ■

Propos recueillis par
LUDIVINE PONCIAU
MARTINE DUBUISSON